



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Paris XIX**

Le Canal
des Maraîchers



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes du *Canal des Maraîchers* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas,

les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 104 places en hébergement permanent.



Votre cadre de vie

Situé dans le XIX^e arrondissement de Paris, à proximité de la Porte de la Villette, l'établissement *Le Canal des Maraîchers* bénéficie d'un environnement dynamique avec des écoles, des commerces, des restaurants et un cinéma.

La maison de retraite médicalisée *Le Canal des Maraîchers* a été construite en 2012 sur l'emplacement de l'ancien hôpital Claude-Bernard, dans le cadre d'un programme de réaménagement urbain qui a donné naissance à l'écoquartier du même nom.

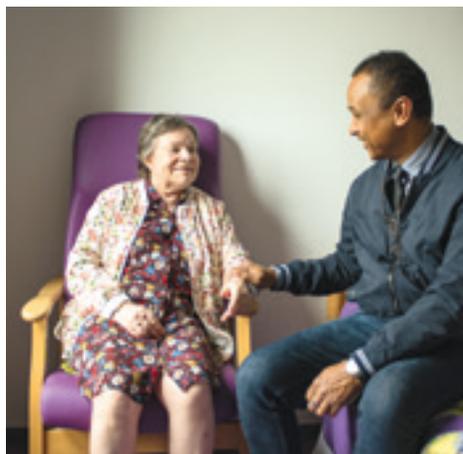
L'établissement propose 104 places en hébergement permanent. La capacité passera à 110 places en 2025.

Une unité sécurisée accueille 16 personnes souffrant de troubles cognitifs ou

mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

L'établissement comprend également un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). Le service propose aux résidents, en journée et sur avis médical, des activités sociales et thérapeutiques visant à maintenir leur autonomie.

De l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien aux soignants, les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 22 m², toutes les chambres sont équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par notre agent d'entretien ; il vous faudra apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique

est fourni par l'établissement. L'accès au réseau Internet est également possible.

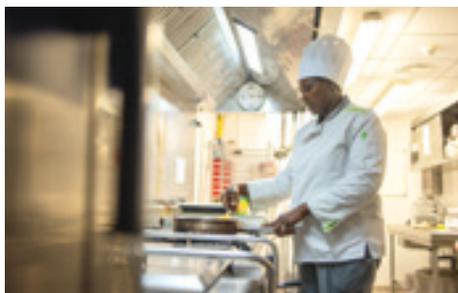
Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes et les circulations.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) est effectué toutes les semaines. Vos affaires personnelles seront également entretenues, marquées à votre nom et dotées d'une puce électronique par nos soins, afin d'en assurer la traçabilité. Nous vous recommandons de prendre en charge le nettoyage de votre linge délicat, avec l'aide de vos proches si nécessaire. Parlez-en à votre famille.
- **Les travaux quotidiens** de l'établissement et de nos espaces extérieurs (patio, terrasse) sont pris en charge par nos agents d'entretien.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans **le coffre** de la résidence.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil, ou faire déposer par un membre de l'équipe, les lettres affranchies que vous voulez envoyer.
- Pour **les offices**, ou si vous souhaitez vous recueillir, une liste des représentants des différents cultes est à votre disposition à l'accueil.
- **Un salon de coiffure** est ouvert le jeudi après-midi au sein de l'établissement (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des prestataires extérieurs** (pédicures-podologues, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins sur prescriptions médicales de nos médecins.





Les membres du personnel feront preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les collaborateurs du *Canal des Maraîchers* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des agents des services logistiques, un responsable cadre de vie et deux agents d'entretien.
- **L'équipe de soins** comprend des médecins prescripteurs et un médecin coordonnateur, un cadre de santé, un infirmier référent, un psychologue, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des accompagnants éducatifs et sociaux, un animateur.
- **Le service administratif** comprend la direction, des agents d'accueil pour répondre à vos demandes du lundi au dimanche, et deux assistantes de direction.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La restauration est sous-traitée par un prestataire qui a été sélectionné avec rigueur. La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Avec l'aide de la diététicienne, il garantit des menus variés et équilibrés, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration, comprenant des résidents, des familles et des membres de nos équipes.

Tous les repas sont élaborés sur place, en liaison chaude, et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, une salle à manger est prévue à cet effet. Il suffit d'informer l'agent d'accueil au minimum 48 heures à l'avance. Les repas vous seront proposés moyennant un supplément.

Petits déjeuners, déjeuners et dîners sont servis en salle de restauration de chaque étage. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin ou de l'infirmier, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner est prévu à partir de 8h ;
- le déjeuner à 12h15 ou 12h30, selon le service ;
- la collation à 16h ;
- le dîner à 18h15 ou 18h30, selon le service.

Vos activités

Des activités ludiques vous seront régulièrement proposées par notre animateur ou des intervenants extérieurs professionnels, du lundi au vendredi. Une projection de film sur grand écran est prévue le week-end. Notre programme d'animations est varié : activités musicales, jeux de société, travail de la mémoire, arts plastiques, travaux manuels et créations, revue de presse, projections de films, thés dansants...

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées avec des enfants d'une école voisine.

Ces activités sont proposées et organisées dans le seul but que vous y preniez du plaisir et que vous tissiez des liens. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Des ateliers thérapeutiques sont également programmés par nos thérapeutes du lundi au vendredi, pour les résidents ayant des troubles cognitifs et des troubles du comportement. Ces ateliers, individuels ou collectifs, sont assurés par le psychologue, le psychomotricien et les masseurs kinésithérapeutes. Ils seront proposés après une évaluation de l'équipe.

Le programme des activités est affiché dans les ascenseurs, ainsi qu'aux différents étages de la résidence. À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, les lieux de vie et le grand salon du rez-de-chaussée sont à votre disposition.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier de notre abonnement à l'application Famileo. Cette plateforme permet d'échanger des nouvelles entre vous et vos proches.

La méthode Montessori

Nous mettons en œuvre dans notre unité protégée et le PASA la méthode Montessori. Elle consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes, à proposer des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Cette nouvelle approche a des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.





Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

La qualité des soins

Le Canal des Maraîchers est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec la Ville de Paris et l'agence régionale de santé, qui veillent à la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder votre médecin traitant ou de choisir l'un de ceux intervenant déjà sur la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales uniquement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de

risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est, dans tous les cas, informé des prescriptions réalisées.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- votre attestation d'acceptation à l'aide sociale si nécessaire ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée partiellement à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale à l'hébergement (ASH) ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 10h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis et celui de vos proches par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos souhaits.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée dans le hall). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Moyens d'accès : Métro : station « Corentin-Cariou » (ligne 7).
RER : station « Rosa Parks » (ligne E)
Tramway : station « Canal Saint-Denis » (ligne T3B)

Le Canal des Maraîchers Maison de retraite médicalisée (EHPAD)

136, boulevard Macdonald – 75019 Paris
Téléphone : 01 44 65 66 67

Courriel : lecanaldesmaraichers@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et plus de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.



fondationpartageetvie.org

Décembre 2024. Crédit photo : Thomas Gogmy. Réalisation : land'M.

Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.